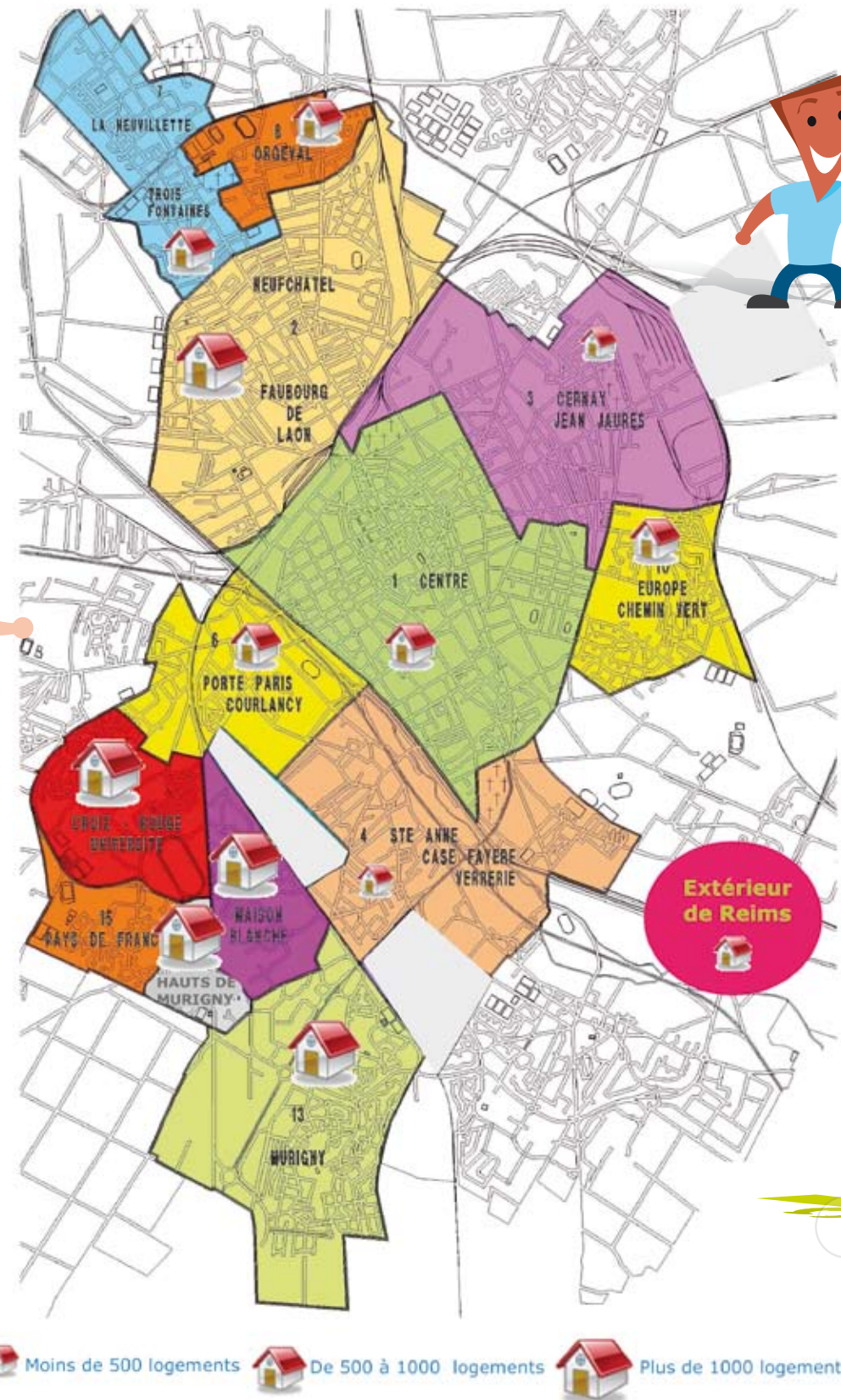


Implantation du patrimoine Reims habitat



Moins de 500 logements
 De 500 à 1000 logements
 Plus de 1000 logements

Vous aurez un aperçu des logements disponibles lors de votre entretien découverte.



Demande de logement

Cadre réservé à **Reims habitat**

N° de dossier : _____ Enregistré le : _____

Suivi par : _____

Réservation : _____ Code : _____

Merci de compléter les informations ci-dessous

Demandeur _____

Nom : _____

Prénom : _____

Co-demandeur ou conjoint _____

Nom : _____

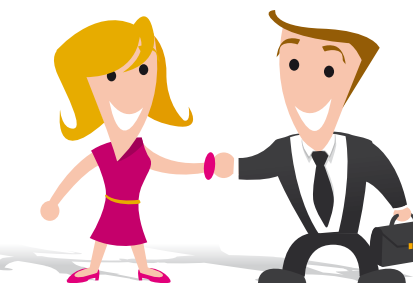
Prénom : _____

Siège social

71, av. d'Eprenay
BP 2720
51055 Reims Cédex
Tél : 03 26 48 43 43

contact@reims-habitat.fr

Reims habitat
Champagne-Ardenne
office public de l'habitat



**La rapidité de traitement de votre dossier dépend aussi de vous !
Merci de nous transmettre un dossier complet...**



Liste des pièces à fournir (uniquement des photocopies sauf *) pour chaque personne figurant sur la demande

Liste établie conformément à l'arrêté du 14 juin 2010 et à l'article R. 441-2-4 du Code de la Construction et de l'Habitation

1 - Identité et régularité du séjour

- Si vous êtes de nationalité française → Carte nationale d'identité, passeport pour chaque personne majeure, livret de famille ou acte de naissance pour chaque enfant mineur
- Si vous êtes ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne, de la Suisse, de la Norvège, de l'Islande ou du Liechtenstein → Pièce d'identité ou passeport pour chaque personne majeure
- Si vous êtes de nationalité étrangère hors Etats membres de l'Union Européenne → Titre de séjour en cours de validité ou récépissé de demande de renouvellement de titre de séjour pour chaque personne majeure
- Si vous êtes sous tutelle ou sous curatelle → Jugement de tutelle ou de curatelle

2 - Situation familiale

- Si vous êtes marié → Livret de famille ou acte de mariage
- Si vous êtes lié par un PACS → Attestation d'enregistrement du PACS
- Si vous êtes veuf (ve) → Livret de famille ou certificat de décès du conjoint
- Si vous êtes divorcé → Extrait du jugement de divorce
- Si vous êtes marié et séparé → Extrait de l'ordonnance de non conciliation ou convention homologuée en cas de divorce par consentement mutuel ou ordonnance de protection délivrée par le juge aux affaires familiales ou autorisation de résidence séparée
- Si vous êtes pacsé et séparé → Déclaration judiciaire de rupture du PACS
- Si vous attendez une naissance → Certificat attestant que la grossesse est supérieure à 12 semaines

3 - Situation professionnelle / Ressources

- Si vous êtes salarié → Bulletins de salaire des 3 derniers mois ou attestation de l'employeur
- Si vous êtes non-salarié → Dernier bilan ou attestation du comptable de l'entreprise évaluant le salaire mensuel perçu ou tout document comptable habituellement fourni à l'administration
- Si vous êtes demandeur d'emploi → Avis de paiement ASSEDIC
- Si vous êtes retraité ou bénéficiaire d'une pension d'invalidité → Notification de pension
- Si vous êtes étudiant → Carte d'étudiant
- Si vous êtes étudiant boursier → Avis d'attribution de bourse
- Si vous êtes apprenti → Contrat de travail
- Si vous percevez des indemnités journalières → Bulletin de la sécurité sociale
- Si vous percevez une pension alimentaire → Extrait du jugement
- Si vous percevez des prestations sociales et familiales (AAH, RSA, AF, PAJE, CF, ASF...) → Notification CAF / MSA
- Autre situation → Toute pièce établissant la situation indiquée

4 - Revenu fiscal de référence

- Avis d'imposition ou de non imposition de l'année (N - 2)
- Pour les revenus perçus à l'étranger, avis tenant lieu d'impôt sur le revenu ou document établi par l'administration fiscale de l'Etat ou territoire concerné (les documents rédigés en langue étrangère doivent être traduits en français et les revenus convertis en euros)



5 - Logement actuel

- Si vous êtes locataire → Bail et quittance* ; à défaut de quittance, attestation du bailleur indiquant que le locataire est à jour de ses loyers et charges ou tout moyen de preuve des paiements effectués
- Si vous êtes propriétaire → Acte de propriété, plan de financement
- Si vous êtes hébergé → Attestation de la personne qui héberge
- Si vous êtes en structure d'hébergement → Attestation de la structure d'hébergement
- Si vous êtes en camping, à l'hôtel → Reçu, facture
- Si vous êtes sans abri → Attestation d'un travailleur social, d'une association ou certificat de domiciliation

A l'examen du dossier, le bailleur se réserve le droit de demander des pièces complémentaires et notamment :

- une caution solidaire pour les étudiants non boursiers (art. 55/loi n°2009-323 du 25.03.2009)
- un RIB ou RIP (pour dossier APL ou AL)



6 - Documents attestant le motif invoqué

- Sans logement → Attestation d'un travailleur social, d'une association ou certificat de domiciliation ou autre document démontrant l'absence de logement
- Logement non décent → Document établi par un service public, un travailleur social, un professionnel du bâtiment ou une association ayant pour objet l'insertion par le logement, photos, copie du jugement d'un tribunal statuant sur l'indécence du logement, d'une attestation de la CAF / MSA ou autre document démontrant l'indécence du logement
- Logement insalubre ou dangereux → Document établi par un service public, un travailleur social, un professionnel du bâtiment ou une association ayant pour objet l'insertion par le logement, photos, jugement du tribunal, attestation de la CAF ou de la CMSA, copie d'une décision de l'administration (mise en demeure, arrêté préfectoral ou municipal d'insalubrité réparable ou irréparable ou de péril, ou de fermeture administrative s'il s'agit d'un hôtel meublé) ou autre document démontrant l'insalubrité ou la dangerosité du logement ou de l'immeuble
- Logement impropre à l'habitation → Document établi par un service public, un travailleur social, un professionnel du bâtiment ou une association ayant pour objet l'insertion par le logement, photos, jugement du tribunal, arrêté préfectoral de mise en demeure de faire cesser l'occupation des lieux ou autre document démontrant le caractère impropre à l'habitation
- Logement repris ou mis en vente par son propriétaire → Lettre de congé du propriétaire ou jugement prononçant la résiliation du bail
- Procédure d'expulsion → Commandement de payer ou assignation à comparaître ou jugement prononçant l'expulsion ou commandement de quitter les lieux
- Violences familiales → Prononcé de mesures urgentes ordonnées par le juge ou dépôt de plainte
- Coût du logement trop élevé → Quittance ou autre document démontrant les dépenses affectées au logement
- Handicap → Carte d'invalidité ou décision d'une commission administrative compétente (CDES, COTOREP, CDAPH) ou d'un organisme de sécurité sociale
- Raison de santé → Certificat médical
- Regroupement familial → Attestation de dépôt de demande de regroupement familial
- Assistant(e) maternel(le) ou familial(e) → Agrément
- Mutation professionnelle → Attestation de l'employeur actuel ou futur
- Accédant à la propriété en difficulté → Plan d'apurement de la dette, démarches en cours attestées par un travailleur social ou une association ou autre document démontrant les difficultés
- Rapprochement du lieu de travail → Pièce justifiant de la localisation de l'emploi actuel ou futur

* fournir le document original

